



IFBD

Institute for Business
Development

>>> [IFBD.BE](https://www.ifbd.be) /
ressources humaines
& droit social



Apprenez en un jour comment vous y prendre de manière constructive au sein de votre organisation avec l'absentéisme et les congés de maladie.

Mener des entretiens d'absentéisme sur le lieu de travail

- > Vous apprenez comment transformer une gestion de l'absentéisme en une gestion de la présence.
- > Vous apprenez les droits et obligations de l'absentéisme.
- > Vous apprenez à mener des entretiens d'absentéisme de manière constructive.

2023

En classe,
en toute sécurité ...

Sous la direction experte de :

Me. Filip Tilleman
Associé
TILLEMAN &
VAN HOOGENBEMT

Nicolas Delebois
Partenaire
L&AD

Vous pouvez suivre nos formations en présentiel confortablement et en toute sécurité, dans de plus grand respect de la distanciation sociale et des règles d'hygiène.

Pourquoi ce programme ?

MENER DES ENTRETIENS D'ABSENTÉISME SUR LE LIEU DE TRAVAIL

En moyenne, un employé est malade 17 jours dans une organisation. Ceci ne constitue pas seulement une saignée financière grave qui représente une perte de rentabilité importante, mais en plus les travailleurs absents occasionnent souvent des problèmes opérationnels et des conflits sur le lieu de travail. Le travail doit être redistribué ou bien il reste en attente, les machines sous-équipées ou les opérateurs inexpérimentés peuvent provoquer des problèmes de sécurité ou de perte de qualité, l'absence crée de l'irritation non seulement au niveau du management, mais aussi auprès des collègues ... Bref, l'absentéisme au travail n'est pas seulement un poids financier et administratif, il crée également des problèmes et des conflits sur le lieu de travail.

DROITS ET OBLIGATIONS EN CAS D'ABSENTÉISME

L'IFBD est heureux de vous proposer cette formation très pragmatique. Durant le premier module, Maître Filip Tilleman vous guide de manière tout à fait sûre à travers les arcanes du droit du travail. À partir d'expériences concrètes et d'exemples reconnaissables, vous apprenez comment vous y

prendre en tant que manager opérationnel avec les implications juridiques de l'absentéisme au travail. En une heure et demie, vous apprenez les grandes lignes juridiques de l'absentéisme au travail.

MENER DES ENTRETIENS D'ABSENTÉISME SUR LE LIEU DE TRAVAIL : LA COLONNE VERTÉBRALE DE LA GESTION DE L'ABSENTÉISME

Mais l'épine dorsale de toute gestion de l'absentéisme repose sur l'entretien d'absentéisme. C'est ici que l'on sonde la véritable raison de l'absence. Toute entreprise essaye de transformer cette gestion de l'absence en une gestion de la présence, mais pour cela vous devez en tant que manager opérationnel être en mesure de mener des entretiens d'absentéisme de manière constructive. Nicolas Delebois vous guide à travers le processus intégral d'un entretien d'absentéisme. En partant de l'appel téléphonique jusqu'à l'entretien d'absentéisme véritable, en passant par la communication à l'équipe. Au moyen d'exercices concrets, d'études de cas détaillées et d'exemples pratiques reconnaissables, vous apprenez comment réussir ce type d'entretiens difficiles. De cette façon, vous optimisez l'impact qu'un manager opérationnel a sur l'absentéisme au travail.

« Excellente formation !
Des conseils pratiques et des
formateurs de qualité. »

Qu'est-ce qui rend ce cours unique ?

Cette formation a été spécialement conçue pour tous les cadres confrontés au droit du travail sous ses aspects les plus pratiques. Elle présente un intérêt direct pour tous les managers et à tous les niveaux : direction générale, opérations, production, ressources humaines, marketing & ventes, technique, finances ...

Les formateurs



Me. Filip Tilleman est une sommité dans le monde du droit du travail. Ces dernières années, il s'est forgé une expérience unique en tant qu'avocat et

conseiller en droit du travail. Son cabinet – Tilleman & Van Hoogenbemt – s'est essentiellement spécialisé dans le suivi de problèmes complexes liés au droit du travail.

En tant que formateur, il fait profiter son auditoire de sa connaissance exhaustive du terrain et de son expérience unique, que vient renforcer un regard hautement pragmatique et avisé sur le droit du travail. Personne n'est donc mieux armé que lui pour vous instruire, au cours de cette journée, sur le droit du travail opérationnel.



Nicolas Delebois est un professionnel en RH polyvalent avec une ample expertise comme généraliste des Ressources Humaines et en compensation

& benefit, organisational development & staffing, formation, consultance et coaching en particulier. Nicolas fut longtemps actif dans de grandes entreprises belges et internationales, dans plusieurs fonctions RH. En 2003 il décide de mettre son expérience et expertise au service d'organisations en tant que formateur consultant chez L&AD. Il y est partenaire depuis fin 2009.



Programme du cours

MODULE 1 : CONTEXTE JURIDIQUE DE L'ABSENTÉISME

- ◆ Quel est l'absentéisme au travail autorisé ? Quel est l'absentéisme au travail non autorisé ?
- ◆ Quelles sont les limites à l'obligation de payer le salaire garanti? Peut-on par exemple en cas de congé de maladie rappeler le véhicule de société ? Qu'en est-il des chèques-repas, des commissions, du remboursement des frais, ... ?
- ◆ De quels mécanismes de contrôle disposez-vous en tant qu'employeur? Un salarié peut-il ainsi simplement se soustraire à ce contrôle ?
- ◆ Comment aborder concrètement les cas 'douteux' ?
- ◆ Peut-on licencier une personne pendant son congé de maladie ? Quand est-il question de force majeure due à une incapacité médicale permanente ?
- ◆ Quand est-il question de cause urgente ?
- ◆ Le danger de constater une rupture de contrat en cas d'absence prolongée injustifiée.

MODULE 2 : TRANSFORMER LA GESTION DE L'ABSENCE EN UNE GESTION DE LA PRÉSENCE AU MOYEN D'ENTRETIENS D'ABSENTÉISME CONSTRUCTIFS

PROBLÈME DE L'ABSENTÉISME SUR LE LIEU DE TRAVAIL

- ◆ Problème de l'absence ou de l'absentéisme pour une organisation.
- ◆ Transformer la gestion de l'absence en une gestion de la présence.
- ◆ Difficultés sur le lieu de travail.
- ◆ Rôle essentiel d'une communication claire.

APPROCHE CONCRÈTE DE L'ENTRETIEN D'ABSENTÉISME SUR LE LIEU DE TRAVAIL

- ◆ Approche concrète de l'entretien d'absentéisme :
 - ❖ Information téléphonique.
 - ❖ Information de l'équipe.
 - ❖ Entretien de feedback.
 - ❖ Entretien d'absence.
- ◆ Aptitudes essentielles à la communication lors d'entretiens difficiles.
- ◆ Comment sonder les causes cachées de l'absentéisme (contenu du travail, relations au travail, facteurs individuels, conditions de travail, ...) ?
- ◆ À l'aide d'exercices, de discussions et d'études de cas, les aptitudes indispensables à la communication sont pratiquées.

Timing

08.30	Accueil - café
09.00	Début du cours (présentation du formateur)
12.30	Déjeuner
17.00	Fin du cours

Le matin et l'après-midi, une courte pause(-café) est prévue.

Une interactivité accrue

Les participants se voient offrir de multiples occasions de soumettre leur propre problématique au débat. Pour ce faire, nous demandons à recevoir au préalable un descriptif succinct du problème à formuler. En procédant de la sorte, nous pouvons intégralement adapter le cours en fonction de vos propres besoins d'informations. À cette fin, il vous est possible de contacter à tout moment Dirk Spillebeen au numéro de téléphone **+32 10 20 89 90** – E-mail: dirk@ifbd.be.

Mener des entretiens d'absentéisme sur le lieu de travail

> **Date & lieu du cours** : veuillez visiter notre site www.ifbd.be

> **Frais de participation** : 795 € (hors TVA)

INFORMATION D'ENTREPRISE

SOCIÉTÉ :

RUE / N° / BOÎTE :

CP / COMMUNE :

TEL (central) :

ACTIVITÉ : industrie-production commerce de gros/import commerce de détail horeca
 entrepreneur de construction transport services service public

SECTEUR : TRAVAILLEURS :

DONNÉES DE FACTURATION

Adresse de facturation :

Votre référence :

BTW-nummer:

PARTICIPANT(S)

M. / Mme. :

Function :

E-mail :

DATE DU COURS :

M. / Mme. :

Function :

E-mail :

DATE DU COURS :

INFORMATIONS PRATIQUE

Les frais de participation à cette journée de cours s'élèvent à **795 €** hors 21 % TVA. **Par participant supplémentaire, vous bénéficierez de 5% de réduction sur le montant total, avec une réduction maximale de 20% (= 5 participants ou plus).** Ce montant comprend les boissons chaudes/froides et un lunch copieux. Vous recevrez en outre un précieux dossier documentaire que vous pourrez consulter ultérieurement comme ouvrage de référence.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- > Vous envoyez votre inscription par courrier à l'adresse suivante : **IFBD sa, Collines de Wavre - Avenue Pasteur 6, 1300 Wavre**
- > Vous réservez votre place par le biais de notre adresse e-mail : **info@ifbd.be** ou par notre website **www.ifbd.be**
- > Vous communiquez votre réservation par téléphone au **+32 10 20 89 90**. Une confirmation écrite reste toutefois indispensable.

Après réception de votre inscription, nous vous faisons parvenir une **confirmation d'inscription** ainsi qu'une facture. Deux semaines avant la date du cours, vous recevez une **lettre de rappel**, ainsi qu'un plan descriptif pour vous rendre à l'hôtel.

Annulation

Nous comprenons parfaitement que d'autres priorités puissent survenir entre le moment de votre inscription et la date du cours. Dès lors, si

nous pouvons enregistrer votre annulation écrite **deux semaines avant la date du cours**, seul un montant de 75 euros vous sera porté en compte. **Moins de deux semaines avant le cours**, vous nous serez redevable de l'intégralité de la somme due. Bien entendu, nous serons toujours enchantés d'accueillir l'un de vos collègues à votre place.

Hébergement à l'hôtel

Un hébergement sur place est possible, ainsi vous pouvez entamer et/ou finir la formation de manière détendue.

Vous pouvez réserver une chambre d'hôtel sur le site suivant : **www.martinshotels.com/fr/hotel/chateau-du-lac**

BASE DE DONNÉES DE L'IFBD & GDPR

Nous souhaitons vous tenir informé des dernières évolutions dans votre secteur. Pour ce faire, nous avons enregistré vos données dans notre base de données. Vos informations sont destinées à notre propre usage, sont protégées et ne sont jamais communiquées à des tiers. Nous prenons toutes les mesures nécessaires à cet effet. Conformément au GDPR, vous avez à tout moment le droit de consulter vos données, de les faire corriger et de les faire supprimer. Pour en savoir plus, consultez notre page **www.ifbd.be/fr/GDPR** ou écrivez à **DPO@ifbd.be**.

TERMES & CONDITIONS

Consultez notre page **www.ifbd.be/fr/qui-sommes-nous/informations-pratiques** pour toutes nos modalités.

>>> Inscription par e-mail à l'adresse **info@ifbd.be** ou par **QR**:

>>> Inscription sur notre site :

inscription

